

Réf. du dossier : 2022/AV0046/PC/SP  
Affaire suivie par : Philippe CHEPIS  
Téléphone : 02 41 05 54 40

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET  
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES  
SERVICE DROIT DES SOLS  
ANGERS LOIRE METROPOLE**

Objet : PA 049 339 22 A0002  
Commune de Soulaire et Bourg  
19 lots et 3 îlots  
Route d'Angers RD 107 à Soulaire et Bourg

PJ : Chapitre 7 du cahier de prescriptions

Angers, le **16 SEP. 2022**

Vous avez sollicité notre avis pour le permis d'aménager n°049 339 22 A0002 dont le demandeur est la Commune de Soulaire et Bourg.

Pour les particuliers, ce projet pourra bénéficier d'une collecte des déchets en porte à porte en benne à collecte latérale robotisée par les services d'Angers Loire Métropole. Aussi, les aménagements de voirie devront respecter les prescriptions du chapitre 7 de la Charte du Paysage urbain d'Angers Loire Métropole.

Les bacs devront être présentés sur le trottoir au plus tôt la veille et impérativement remisés après le passage de la benne. En aucun cas, les bacs ne doivent rester à demeure sur le domaine public.

Les commerces pourront bénéficier de la même collecte que les particuliers mais uniquement pour les déchets assimilés aux ordures ménagères.

Leurs autres déchets directement liés à l'activité, valorisables ou non (biodéchets, papiers, plastiques, palettes, cartons et verre en grande quantité...), seront collectés par un prestataire privé.

De plus pour les commerces, des locaux déchets doivent être prévus. Ils devront être clos, couverts et ventilés (au moins ventilation naturelle), disposer d'un point d'eau et d'une évacuation des eaux usées pour le lavage des bacs. La surface de ces locaux devra être suffisamment grande pour stocker l'ensemble des déchets produits.

Enfin, le service prévention des déchets d'Angers Loire Métropole peut mettre à disposition des habitants un composteur individuel et les accompagner dans leur démarche.

L'avis du service collecte est favorable si toutes ces préconisations sont respectées.

Philippe CHEPIS  
Responsable du Service Collecte

